

Conditions Générales de Vente



Participation et respect des consignes de sécurité

Pour toutes les activités, il est demandé aux participants de prendre connaissance et de respecter les conditions de sécurité suivantes. Dans le cadre d'un groupe, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales et les consignes à tous les participants.

- Pour le canyoning, il est indispensable de savoir nager.
- Tout traitement médical doit être signalé lors de l'inscription.
- Pour tout mineur souhaitant participer aux activités, une autorisation parentale sera demandée.
- Ne pas faire l'objet d'une contre indication médicale à la pratique du sport choisi.
- Pour des raisons de sécurité nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler la faisabilité de tout programme sportif.

Dans le cadre de nos prestations, certaines parties peuvent être payées pour votre compte lorsque nous faisons appel à nos partenaires (navettes, encadrement, hébergement...).

Modalités d'inscription

L'inscription aux activités sportives sont possibles par téléphone, mail ou formulaire de contact. Votre réservation sera validée par retour de mail. Les groupes constitués désirant réserver un guide pour leur seule activité, devront s'acquitter du prix total correspondant à la capacité maximale du groupe pour l'activité concernée.

Les groupes de plus de 10 personnes devront verser des arrhes en pré-réservation, au moins 15 jours avant la date de l'activité, d'un montant de 30% de la somme totale de la sortie.

Annulation

Toute annulation par le client doit être signalée à Naturéo Sport & Aventure par lettre recommandée au moins 15 jours avant l'activité, alors les arrhes seront remboursées en totalité. Si l'annulation se fait moins de 15 jours avant les activités, les arrhes ne seront pas remboursées.

Les réservations sont effectuées avec un nombre de participants et une date d'activité. Le changement de la date ou du nombre doit être signalé par les participants au moins 15 jours avant la date de l'activité, auquel cas ils ne pourront prétendre à aucun remboursement des sommes dues.

Conditions particulières d'annulation : Naturéo Sport & Aventure se réserve le droit de modifier les programmes d'activités sportives pour des raisons de sécurité, crues, aptitudes sportives des participants ou tout cas de force majeure. Pour ces raisons, des parcours de remplacement seront organisés sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Si Naturéo Sport & Aventure se trouve dans l'obligation d'annuler un départ pour quelque raison que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

Assurance

Notre moniteur dispose d'une assurance Responsabilité Civile couvrant l'encadrement de ses propres activités. Toute information relative aux conditions d'assurance peut être fournie sur simple demande. Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile, et il est conseillé à chaque pratiquant d'avoir une "Assurance Individuelle Accident".

Vous n'avez aucune obligation d'assurer vous-même le risque en Individuelle Accident de vos clients (c'est-à-dire de les assurer dans le cas d'accidents qu'ils subiraient sous votre conduite mais qui ne mettraient pas en cause votre RC Pro).

En revanche, vous êtes dans l'obligation d'informer vos clients de l'intérêt de souscrire eux-mêmes une assurance Individuelle Accident (IA) propre aux activités pratiquées avec vous, et vous devez si possible leur indiquer des solutions concrètes et pertinentes.

Ainsi, nous vous conseillons de leur suggérer les solutions suivantes :

- <https://www.ava.fr/assurance-voyage/ava-carte-sante-aventure/>

- <https://www.auvieuxcampeur.fr/carte-club>

- prise de licence FFCAM, FFME, FSGT

- assurance Helvetia/Lycea : matériel sport & loisirs individuel :

cette assurance couvre le matériel sportif détenu et utilisé personnellement par un pratiquant : [lien de souscription](#)

Vols et dégradations

Naturéo Sport & Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens personnels.

Droit à l'image des photos prises par Naturéo Sport & Aventure lors des activités

Nous prenons des photos lors des activités que nous vous offrons sous forme de publication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. En contrepartie nous utilisons quelques photos pour quelques posts promotionnels publicitaires durant l'année. Nous nous servons des photos pour alimenter et mettre à jour notre